

ORDRE DU JOUR

POUR LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL QUI AURA LIEU LE JEUDI 10 OCTOBRE 2002 À 19 h, DANS LA SALLE DU CONSEIL

(VEUILLEZ FERMER LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES TÉLÉAVERTISSEURS)

17 h **COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION «À HUIS CLOS»**
SALLE DU COMITÉ C-11, PLACE TOM DAVIES
Objet de la réunion : Questions de propriété et personnel

19 h **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**
SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

AUDIENCES PUBLIQUES

{AUCUNE}

PRÉSENTATIONS

4. Lettre du Maire Gordon datée du 4 octobre 2002 au sujet de la présentation d'un exemplaire du livre «Valley East 1850 - 2002» du Comité du patrimoine de Valley East.
 - Introduction par le conseiller Dupuis
 - M^{me} Claudette Lahti-Owwens, présidente, Comité du patrimoine de Valley East

DÉLÉGATIONS

5. Rapport de la directrice générale intérimaire, Santé et Services sociaux daté du 4 septembre 2002 au sujet de la table ronde du Maire et des conseillers sur la charte intitulée «Les enfants avant tout» de la Ville du Grand Sudbury.
Conseiller Portelance et Janet Gasparini

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'Adjoint au maire se lèvera pour rapporter toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PRIORITÉS 9 OCTOBRE 2002

À cette étape de la réunion, le Président, Comité des priorités, rapportera toute question à soumettre à l'approbation du Conseil.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE pour les articles C-1 à C-12 de l'ordre du jour des résolutions)

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions, on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PROCÈS-VERBAL

- C-1 Rapport n° 37, Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 26 septembre 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)
- C-2 Rapport n° 7, Procès-verbal de la réunion du Comité plénier du 8 octobre 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) {À DÉPOSER}
- C-3 Rapport n° 5, Procès-verbal de la réunion du Comité des priorités du 9 octobre 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) {À DÉPOSER}
- C-4 Rapport n° 1, Procès-verbal de la réunion sur l'examen des taxis et des limousines du 19 septembre 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)
- C-5 Rapport n° 12, Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal spécial du 1^{er} octobre 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

PROCÈS-VERBAL (suite)

- C-6 Rapport n° 1, Procès-verbal de la réunion du Comité de délivrance des permis du 30 septembre 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)
- C-7 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Comité de dépouillement des soumissions du 1^{er} octobre 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)
- C-8 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2002 de l'Office de protection de la nature du District du Nickel.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)
- C-9 Rapport n° 14, Procès-verbal de la réunion du Conseil de direction, Sudbury Metro Centre, du 6 juin 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)
- C-10 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Conseil des services policiers du Grand Sudbury, du 26 juin 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

SOUMISSIONS

- C-11 Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 2 octobre 2002 au sujet d'un appel de soumissions - Mausolée - Phase II.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

- C-12 Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 2 octobre 2002 au sujet d'une prolongation de contrat de publicité - Pistes de patinage et transports.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

SONDAGE TÉLÉPHONIQUE

{AUCUN}

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS

- 2002-241 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DÉCLARER EXCÉDENTAIRE, ARRÊTER LA CIRCULATION, FERMER ET VENDRE LA PARTIE «3», PLAN SR-3012 SUR LE BOULEVARD LASALLE À NORMAND GUENETTE ET À PAULETTE GUENETTE

Réunion du Comité de planification du 8 octobre, 2002

- 2002-277A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES PROCÉDURES DU CONSEIL LORS DE SON ASSEMBLÉE DU 10 OCTOBRE, 2002

- 2002-278A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR NOMMER DES AGENTS MUNICIPAUX D'EXÉCUTION DE LA LOI POUR APPLIQUER LE RÈGLEMENT 2001-1 SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT 2001-1.

(Ce règlement actualise la liste des agents d'exécution de la loi)

- 2002-279A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-85, UN RÈGLEMENT POUR NOMMER DES AGENTS MUNICIPAUX D'EXÉCUTION DE LA LOI POUR APPLIQUER LES ARTICLES DU RÈGLEMENT 2001-1 PORTANT SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE.

(Ce règlement actualise la liste des agents d'exécution de la loi sur la propriété privée)

- 2002-280F 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY CONCERNANT LE VERSEMENT DE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL, ET CONCERNANT LE PAIEMENT DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY ET DE COMMISSIONS LOCALES.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

(Ce règlement actualise les règlements sur la rémunération et les déplacements pour le Conseil, le personnel et les membres des commissions locales. Il reflète les changements apportés récemment à la structure de comité du Conseil. Il prévoit que les montants de rémunération comprennent une portion représentant un tiers pour des dépenses. Il reflète des changements apportés récemment aux conventions collectives. Il prévoit aussi que le Conseil examine le règlement dans le cadre d'assemblées publiques, au moins une fois à chaque mandat de trois ans.)

- 2002-281Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE VALLEY EAST ET L'ANCIENNE VILLE D'ONAPING FALLS

Résolution 2001-142 du Comité plénier - Planification

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation «Rurale spéciale» en vue de reconnaître l'existence d'une habitation saisonnière et pour permettre l'établissement d'un camping privé d'un maximum de 16 terrains de campement et de stationnement pour roulottes pour la période du 15 mai au 15 octobre de chaque année - Gilbert Quenneville et Louise Quenneville, chemin New Cobden, Vermilion River, Canton de Dowling.)

- 2002-282 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-200 PRESCRIVANT DES NORMES DE MAINTENANCE ET D'OCCUPATION D'UNE PROPRIÉTÉ.

(Ce règlement modifie la référence du Comité plénier - Planification comme étant l'organisme d'audience pour le Comité d'appel sur les normes de propriété au Comité de planification)

CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT

{AUCUNE}

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES

{AUCUNE}

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

- R-1 Lettre de Maire Gordon daté du 3 octobre 2002 au sujet des zones d'incitation fiscale.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

MOTIONS

- R-2 **Présentée par le conseiller Bradley :**

ATTENDU QUE la Canadien Pacifique Limitée (CP) a conclu un accord de principe pour améliorer la sécurité à son passage à niveau de la rue Errington, sous réserve de l'approbation d'une subvention de Transports Canada équivalant à 80 % des coûts de construction, et sous réserve de la participation de la Ville du Grand Sudbury quant à 12,5 % des coûts de construction plus 50 % des coûts de maintenance;

PAR CONSÉQUENT, QU'IL EN SOIT RÉSOLU QUE la Ville du Grand Sudbury approuve l'affectation de la somme de 30 000 \$ de son budget d'immobilisations de 2003 à titre de contribution de la Ville pour l'amélioration du passage à niveau en question;

ET QUE CP soumette à Transports Canada une demande de subvention équivalant à 80 % du coût de construction.

ADDENDA

PÉTITIONS CIVIQUES

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTIONS

SÉANCE À HUIS CLOS (Articles incomplets)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

***UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS
22 H.}***

2002-10-04

**THOM M. MOWRY,
GREFFIER MUNICIPAL**

**GLORIA WARD
SECRÉTAIRE DU CONSEIL**